

L'ENGAGEMENT

QUE PENSER DE L'ENQUÊTE LAS ?



En septembre, la direction a adressé des messages aux salariés pour leur demander de remplir une enquête sur leur « engagement à Thales LAS » afin de s'exprimer sur l'entreprise, l'activité professionnelle et l'environnement de travail.

Deux questions se posent : la confidentialité de cette enquête et les moyens d'expression des salariés proposés par la direction.

Pas de confidentialité

Un cabinet qui a des méthodes contestables

Korn Ferry est un cabinet américain de conseil en recrutement et en organisation (structure, rôles et responsabilités, rémunération, motivation des employés).

Avant de pouvoir répondre à l'enquête il est demandé au salarié d'approuver la politique de confidentialité qui indique en particulier : « **Korn Ferry recueille des informations qui vous identifient en tant qu'individu ... Nous sommes susceptibles de collecter votre nom, vos coordonnées Nous pourrions également rassembler vos réponses aux enquêtes et aux questions d'évaluation.... La façon dont vos Informations personnelles sont divulguées dépendra de la situation.....** ».

Le mail de la direction de LAS indique que l'enquête est anonyme et confidentielle. Mais qui s'engage formellement à cette confidentialité ? De plus, la charte informatique Thales nous informe que les échanges via l'intranet Thales sont enregistrés et ne sont donc pas confidentiels.

Alors qu'en Europe une nouvelle directive (RGPD) depuis mai 2018, protège les citoyens de l'utilisation de leurs données personnelles, là nous sommes encore dans les dérives des « GAFA ».

Exigeons les groupes d'expression libre

Quels moyens d'expression pour les salariés ?

La direction décide de donner la parole aux salarié-e-s de LAS France. Doit-on y voir un rapport avec la souffrance vécue au travail ou la prise en compte des aspirations des nouveaux salariés ? La direction va-t-elle enfin prendre en compte ce que dit la CGT depuis des années ou est-ce une ultime tentative pour faire avaler les nouvelles méthodes de management (Lean) et de conditions de travail (bureaux flex, Copernic 2, ...) ?

Le nouvel accord Qualité de Vie au Travail du Groupe Thales signé en avril 2018 prévoit la mise en place de groupes d'expression libre des salariés pour disposer de moments de réflexion sur ce que l'on fait, comment et pourquoi. Ces réunions se mettront en place à partir du 2ème semestre avec :

- Deux réunions annuelles seront organisées par équipe, service sur la base du volontariat.
- Ces réunions se dérouleront sans manager, pour que vous soyez libre de vous exprimer.
- Un volontaire parmi l'équipe pourra se charger d'animer ces réunions et de faire un compte-rendu qui sera transmis au RH et à la commission locale QVT comprenant des représentants syndicaux.
- Tous les sujets liés à votre qualité de vie au travail pourront être abordés collectivement sans tabous : charge, organisation et temps de travail afin de proposer des solutions.

Lors du Comité Central d'Entreprise du 4 juillet 2018, la direction nous a informés du lancement de cette enquête. La CGT a demandé en séance que cette enquête ne soit pas lancée et qu'à la place les groupes d'expression des salariés prévus par l'accord QVT soient mis en place en septembre.

Hélas, refus catégorique de la direction.

Délégués Syndicaux Centraux CGT LAS :

Jean-Luc LECOINTE Tel : 06 45 88 85 00

Alain DERVIEUX Tel : 06 75 00 45 81

Eric DAGOIS Tél : 06 70 65 96 62

Cyril AZEAU Tél : 07 70 28 69 55

Site internet :
<http://tr6.cgthales.fr/>

